Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-DEL20_APCP2022-DE

N°DEL20-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **SIX** du mois d'**AVRIL** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **31 MARS 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :
Mme Véronique AUDOUY – M. Arnaud LARBERE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – M. Grégory RENDÉ – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – Mme Martine ERIDIA – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Pierre STETIN – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

	Donne pouvoir à :
Mme Martine DEDIEU	M. Julien DUBOIS
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE	Mme Martine ERIDIA
M. Pascal DAGES	Mme Marylène HENAULT
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON	M. Vincent MORA
M. Guillaume LAUSSU	M. Amine BENALIA-BROUCH
M. Alexis ARRAS	M. Julien RELAUX
Mme Martine LABARCHEDE	Mme Florence PEYSALLE
M. Yves LOUMÉ	M. Pierre STETIN
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU	Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Philippe CASTEL	M. Christian CARRERE
Mme Martine GAY	M. Julien BAZUS
M. Alain GODOT	M. André HUMEAU

Conseillers communautaires absents et excusés :
M. Jean-Marie ABADIE – Mme Martine DEDIEU – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Guillaume LAUSSU – M. Alexis ARRAS – Mme Martine LABARCHEDE – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Philippe CASTEL – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-DEL20_APCP2022-DE

OBJET : FINANCES – CLOTURE, PROLONGATION, REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP/CP), EXERCICE 2022

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-3 I,

Vu la délibération n° 136-2021 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 portant clôture, prolongation des autorisations de programmes et révision des crédits de paiements des Autorisations de Programmes AP/CP,

Pour ne pas alourdir la section d'investissement des budgets et améliorer leur taux de réalisation, le Grand Dax utilise la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis 2012. Cela permet d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation dépenses / recettes et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient d'une part, de prolonger la durée et d'ajuster le montant de certaines autorisations de programme ainsi que le montant ou la répartition des crédits de paiement initialement prévus pour tenir compte des crédits de paiement inscrits au budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes assainissement et eaux pluviales, conformément au tableau ci-joint.

D'autre part, il est nécessaire de clôturer l'Autorisation de Programme n° 149 Etude SDA1 sur le budget annexe eaux pluviales, conformément au tableau ci-joint.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 32 POUR – 9 CONTRE et 16 ABSTENTIONS),

Article 1 : **APPROUVE** la prolongation de la durée et l'ajustement du montant de certaines Autorisations de Programme et d'ajuster les Crédits de Paiement selon les inscriptions au budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes assainissement et eaux pluviales tel qu'exposé dans le tableau ci-joint.

Article 2 : APPROUVE la clôture de l'Autorisation de Programme suivante tel qu'exposé dans le tableau ci-joint :
- n° 149 Etudes SDA1 sur le budget annexe eaux pluviales.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 6 AVRIL 2022
LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

CLOTURE, PROLONGATION, REVISION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2021)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement 2023	Restes à financer (exercice au-delà de 2023)
D-109 2015 Centre aquatique	16 254 274	0,00	16 254 274,43	15 975 363,09	278 911,34	0,00	0
D-117 2015 Extension déchetterie St Paul les Dax	600 000	0,00	600 000,00	589 134,06	10 865,94	0,00	0
D-126 2017 Logement social 2017/2021	1 718 000	-24 000,00	1 694 000,00	1 517 000,00	177 000,00	0,00	0
D-134 2019 Fonds de concours aux communes rurales	276 000	0,00	276 000,00	245 877,23	30 122,77	0,00	0
D-135 2019 Aides individuelles aux entreprises	535 000	0,00	535 000,00	487 947,97	47 052,03	0,00	0
D-136 2019 Aménagement des abords du centre aquatique	1 667 000	0,00	1 667 000,00	1 608 756,68	58 243,32	0,00	0
D-137 2020 Amélioration de l'habitat privé et primo accession	3 000 000	-775 610,00	2 224 390,00	425 189,92	399 200,00	350 000,00	1 050 000,08
D-139 2020 Aides en faveur de l'habitat locatif social 2020/2026	2 635 000	-870 000,00	1 765 000,00	150 000,00	415 000,00	300 000,00	900 000,00
D-141 2020 Schéma directeur assainissement GEMAPI	524 640	0,00	524 640,00	81 430,91	173 000,00	270 209,09	0,00
D-142 2020 Système d'endiguement GEMAPI	1 802 400	0,00	1 802 400,00	336 424,94	1 307 000,00	158 975,06	0,00
D-145 2020 Travaux de voirie 2021/2026	5 200 000	18 152 990,00	23 352 990,00	2 352 990,62	4 200 000,00	4 200 000,00	12 599 999,38
D-146 2020 Aides individuelles aux entreprises	500 000	0,00	500 000,00	240 432,60	259 567,40	0,00	0,00
D-147 2020 Fonds de concours aux communes rurales	180 000	0,00	180 000,00	78 473,50	101 526,50	0,00	0,00

BUDGET ANNEXE - EAUX PLUVIALES

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2021)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement 2023	Restes à financer (exercice au-delà de 2023)
D-144 2020 Schéma directeur assainissement pluvial 1 0	1 050 480	0	1 050 480,00	403 733,16	625 173,00	21 573,84	0,
D-149 2021 Etudes SDA1 (budget eau pluviale)	120 000	-120 000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,

BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2021)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022	Crédits de paiement 2023	Restes à financer (exercice au-delà de 2023)
D-143 2020 Schéma directeur assainissement 1	2 097 660	0	2 097 660,00	99 918,78	1 051 570,00	946 171,22	0,

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-DEL20_APCP2022-DE

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-DEL20_APCP2022-DE